19e ANNÉE, N° 952 PARAIT LE SAMEDI 11 AVRIL 1903

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0.20
Commerciales (la ligne)..... 0.15
Réclames (la ligne)..... 0.30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

L'IMPOT DU SANG

De la *Liberté :*

Le service militaire va devenir à son tour un nouveau moyen d'action électorale entre les mains du gouvernement. Grâce aux déclarations faites par le ministre de la guerre à la tribune de la Chambre, nous savons désormais officiellement que ce ne seront plus les commandants de corps d'armée, mais bien les préfets auquels appartiendra le droit d'accorder les dispenses et sursis pour les périodes de vingt-huit jours et treize jours. Il y a mieux encore : les préfets se décideront d'après une série de renseignements parmi lesquels on devra tenir compte des « relations et opinions politiques ». Vous entendez bien ; *relations et opinions politiques* Avant de nous édifier par sa conversion religieuse, le fameux préfet Monteil à fait école. Son jeu de fiches policières sur les familles de ses administrés devient maintenant un des emblêmes de la défense dite républicaine.

Il suffira à l'avenir d'être membre d'une loge maçonnique ou d'un comité révolutionnaire, d'avoir fait ses preuves, en un mot, de bon servilisme ministériel pour éviter les obligations attachées à la qualité de réserviste ou de territorial. En revanche, si l'on a le malheur d'avoir conservé le respect de la liberté de conscience, de ne pas partager sur la patrie et sur le drapeau les opinions de M. le professeur Hervé, de penser simplement que la situation financière du pays n'est pas s'en présenter des périls redoutables si même on est affligé de parents proches ou lointains, mais suspects d'hétérodoxie politique, « on n'y coupera pas », comme disent les troupiers, et il sera parfaitement inutile de solliciter une faveur dont le monopole est réservé exclusivement aux représentants de l'aristocratie gouvernante et au personnel de leurs maisons. L'impôt du sang se transforme ainsi en monnaie électorale. Ne le paieront point les fils et les protégés de la noblesse contemporaine.

Dans des conditions pareilles, il apparaît avec évidence qu'autant vaut supprimer les périodes de vingt-huit et de treize jours. Nous nous imaginions qu'elles avaient pour but de parfaire l'instruction militaire de nos soldats et de contribuer à la force de notre armée. Du moment où elles constitueront uniquement une sorte de salle de police destinée aux électeurs indépendants, nous ne voyons pas la nécessité de donner à des tyranneaux, qui ne nous inspirent ni estime ni confiance, ce nouvel instrument de brimade administrative.

L'ÉLECTRICITÉ A DIGNE

Nous détachons les lignes suivantes d'un intéressant article paru dans le dernier numéro de notre confrère « *l'Union Bas-Alpine* »

« Les demandeurs en concession font connaitre, qu'ils comptent transporter à Digne une force de 400 chevaux, qui nous permettra de bénéficier de si nombreuses applications industrielles de l'électricité. Vu garisées en France à la suite de l'exposition, elles sont déjà très nombreuses. Le moteur électrique, bien, moins cher que celui à vapeur, est d'un fonctionnement bien plus économique.

« L'avantage de l'électricité est de distribuer à domicile la force en la subdivisant à l'infini.

» Déjà, les grands bazars de Paris offrent dans leur catalogue les petits moteurs pour usages domestiques, et leur coût trés réduit, ira diminuant encore.

L'électricité va transformer, en les amélicrant, les conditions de bien-être de la vie moderne. Comme on l'a dit éloquemment au récent congrès de la houille blanche, une ére nouvelle est ouverte. La machine servante docile va, de plus en se substituer à l'effort humain.

» Dans un prochain article nous indiquerons, avec clichés à l'appui, les principales applications domestiques et industrielles de l'énergie électrique.

L'avenir appartient aux villes qui les premières, auront bénéficié du transport de la force. L'industrie et le commerce s'y développeront rapidement.

» Une transformation aussi importante ne saurait s'opérer sans froisser quelques idées acquise léser quelques intérêts individuels. C'est la loi inéluctable du progrès.

» Lorsque les premiers chemins de fer furent créés les postillons jurèrent bien fort. Les paysans effrayait menaçaient du poing les locomotives dont le sifflet effrait leurs bestiaux et dont la fumée allait faire périr leurs rècoltes.

» Quand le pétrole renversa la vénérable pompe à huile, les rétameurs se plaignirent amèrement.

» On nous menace d'une insurrection des marmites et des chalumeaux. Cette agitation superficielle se calmera, d'autant plus aisément que l'électricité sait aussi bien que le gaz cuire les aliments et mieux que lui fondre les métaux.

Les esprits les plus circonspects — qui sont bien souvent les plus avisés — seront unanimes à reconnaitre la nécessité d'aller de l'avant pour ne pas être distancés.

« Dés lors, appelée par tous, la fèe Electricité sous ses formes diverses, pourra, dans une apothéose de lumière, faire à la date annoncée du 1er novembre, son entrée triomphale dans la ville de Digne.

LUMEN.

COMME QUOI 36 ET 34 FONT BIEN 70

Le ministre de l'instruction publique a déposé, il y a fort peu de temps un projet de loi ayant pour but d'abroger les formalités relatives à la construction d'office des locaux scolaires, dans les villes et communes ou

---

2

L'ÉCUYÈRE

PAR

G. DELARUE

Sur l'estrade toute la troupe — ou presque — gesticulait et vociferait.

Les six personnages qui composaient cette petite troupe avaient dû traverser une longue existence de privations, car ils étaient maigres, décharnés à faire pitié.

Il y avait là « l'homme le plus fort de l'Europe », un hercule amaigri, aux épaules puissantes, au ventre creux, et en qui rien n'annonçait la force extraordinaire dont il était doué.

A côté de lui, une pauvre vieille, recroquevillée, au teint basane, vêtue d'un maillot rose et d'une courte jupe de mousseline.

Ensuite venaient les deux traditionnels pitres, l'un, un grand brun sec et anguleux qui faisait des prodiges sur la barre fixe, l'autre, un peu peu plus petit, qui se distinguait par un nez d'une invraisemblable longueur — le géant et le nain annoncés par le programme.

Et fin, deux enfants, pâlis, osseux, mal bâtis, le corps serré dans des maillots aux couleurs sales, complétaient la troupe.

Armés d'instruments bizarres, les saltimbanques faisaient le plus de bruit possible pour attirer autour d'eux les paisibles habitants de la petite ville, pendant que l'hercule, persuasif, étonnant de verve, prodigue de gestes et de contorsions faisait son boniment.

Tout à coup, il lança un formidable : « Entrez, messieurs, entrrrez ! » qui fut repris en chœur par toute la troupe.

Le public escalada lourdement les gradins

Au son de l'orgue de Barbarie la représentation commença.

On revit l'hercule, puis la vieille au teint basané qui dansait sur la corde, puis le nain, puis encore le géant, puis les deux pauvres gosses... Les exercices se succédaient avec rapidité et entrain, lorsque, soudain, l'un des pitres annonça le numéro sensationnel.

La belle Rosa Lind allait paraître sur son cheval de haute école, Sultan !

La belle Rosa Lind, que personne encore n'avait vue, puisqu'elle n'avait pas paru sur l'estrade ..

Et la belle Rosa Lind fit son entrée, au milieu des applaudissements enthousiastes de la foule.

. . . . . .

Mais bientôt, c'est dans un silence complet que le public suit de l'œil les foulées de la bête et que la hardie cavalière franchit les obstacles semés sur la piste.

Au saut des barrières succède l'exercice qui a fait la réputation de la célèbre écuyère. Sous l'action de la cravache, le cheval fantastique se cabre de toute sa hauteur il se dresse, tandis que, renversée sur la selle, la belle Rosa rejette le buste en arrière et de ses deux épaules touche la croupe.

Jeu terrible où elle risque sa vie, insouciante, mais qu'elle répète, parfaitement maîtresse d'elle même, avec une énergie toute virile, dix fois de suite.

L'exercice s'achève sous un tonnerre d'applaudissements.

L'écuyère disparait, puis reparait, acclamée par la foule.

Rappelée de nouveau, elle revient saluer le public. Cette fois sans sa ponture et l'on peut la considérer plus attentivement.

Elle est très grande, très blonde et très mince.

Les traits, assez réguliers, seraient quelconques, si le regard n'avait quelque chose de troublant qui force l'attention.

Les yeux ont l'iris bleu, mais la pupille, étrangement dilatée, les faits noirs, et de cette pupille une flamme jaillit, mystérieuse, inquiète et sauvage.

De sa main fine et longue, elle relève nerveusement les amples plis de sa jupe.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la *Correspondance de la Presse Départementale*

© VILLE DE SISTERON

les municipalités se refusaient à voter les fonds nécessaires.

De ce projet, qui achèverait d'enlever aux assemblées municipales le peu d'autorité et d'autonomie qui leur reste, pour donner au préfet un pouvoir quasi absolu sur les finances communales, nous parleront plus longuement une autre fois. Nous ne voulons aujourd'hui, qu'appeler l'attention des contribuables sur le surcroit de charges qu'il leur promet.

M. Morlot, rapporteur de ce projet, n'a pas encore publié son rapport. Cependant, les conclusions financières les seules dont nous ayons à nous occuper aujourd'hui, sont déjà connues. Naturellement, elles sont plutôt optimistes, et ses chiffres fort en dessous de la réalité, qu'il serait dangereux de mettre au grand jour, au lendemain des votes qui ont décidé la suppression des congrégations religieuses enseignantes.

Il est urgent de songer à les remplacer, pour donner l'instruction aux quelques centaines de milliers d'élèves qu'elles recevaient dans leurs maisons. Il va falloir non seulement remplacer les maîtres et les maîtresses, qui ne coûtaient rien à l'État, ou fort peu de chose, par d'autres dont le traitement sans être exagéré, va porter tout entier sur les contribuables, mais encore construire d'autres locaux, car l'on n'ose pas encore exproprier ceux auxquels l'on enlève le droit d'enseigner.

De ce fait, M. Morlot estime que les dépenses s'élèveront — pour commencer — à 90 millions. Ces calculs, il faut le dire, paraissent plutot fantaisistes, et l'on se demande sur quelles bases sérieuses, sur quelles statistiques autorisées, il les a établis ? Ce que l'on peut cependant tenir pour certain, c'est que si le rapporteur parle d'une dépense de 70 millions, elle ne sera pas inférieure à ce chiffre. Il est plutot probable qu'elle sera de beaucoup supérieure.

C'est là une première conséquence budgétaire de la politique encore plus antilibérale qu'anticléricale suivie par le cabinet et la bande de sectaires à laquelle il obéit.

M. Morlot croit-il être rassurant en faisant observer que sur cette somme de 70 millions, 36 seulement viendront grever le budget de l'Etat, les 34 restant étant mis à la charge des communes !

Le brave homme aurait-il pensé que cette explication allait rassurer les contribuables, que le gros chiffre de 70 millions pouvait offusquer ? On est malin, dans le pays de M. Morlot !

Il est vrai qu'en tant que contribuables français, nous n'aurons à payer que les 36 millions, c'est seulement comme contribuables communaux que nous aurons l'honneur de fournir les 34 autres. Saisissez-vous la nuance, contribuables mes frères ?

Si vous êtes un tantinet grincheux, vous allez dire que 36 et 34 font quand même 70, ce qui est élémentaire, et accessible à l'intelligence de M. Tourgnol lui-même. Mais, encore une fois, comme contribuables de la République française, vous n'aurez à payer votre part que sur 36 millions, en bloc. Ensuite, il est vrai, dans les endroits où il aura fallu remplacer le frère ou la « bonne sœur », quelquefois les deux, vous aurez à pourvoir au traitement de l'instituteur et l'institutrice d'abord, puis, souvent mais alors comme contribuables communaux, aux dépenses nécessitées par la construction d'écoles neuves. Mais consolez-vous vous paierez, de ce chef, deux millions de moins que comme contribuables d'Etat, et vous devez bénir le gouvernement du « Bloc » qui sait varier la carte, et vous manger à des sauces diverses.

Seulement, il est très probable que malgré ces deux millions en moins, la part à payer à titre de contribuables communaux sera tout de même plus lourde que celle vous incombant à titre de contribuables d'Etat, les 36 millions à imputer au budget étant répartis, entre les 36 millions de Français, tandis que les 34 autres millions ne seront demandés qu'aux contribuables des communes où l'on aura laïcisé le personnel enseignant, et construit des « groupes scolaires ».

Mais, cela ne fait rien, et il n'en reste pas moins établi, n'est-ce pas, contribuables français et communaux, que 36 et 34 font bien 70 millions, que vous devrez payer en plus de vos charges actuelles.

M. Rouvier, parlant au nom du gouvernement sous lequel nous avons l'honneur et le bonheur de vivre, nous a promis pour l'an prochain, une augmentation d'impôts. Vous voyez qu'il commence — car ce n'est qu'un commencement — à tenir sa promesse.

E. BERTAULD

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Collège. — M. Boy principal du Collège de Sisteron, est nommé à Cette avec un avancement important.

Tout en félicitant ce sympathique fonctionnaire de cette aubaine bien méritée d'ailleurs, nous nous permettons de lui dire, ici, publiquement tous les regrets que cause son départ, non seulement à ses professeurs dont il était bon camarade, mais encore à ses pensionnaires et à ses élèves dont il avait toute l'affection.

Nous souhaitons à son successeur, M. Reboul, actuellement professeur au collège de Vienne, une cordiale bienvenu.

Touristes des Alpes. — La musique des *Touristes des Alpes* donnera demain à 2 heures cours Paul Arène un concert dont voici le programme :

1 En Liesse, p. r. Doring.
2 Ouvert. de Poëte et Paysan, Suppé.
3 Invitation à la Valse Weber.
4 La fille du régiment, fant. Donizetti.
5 Camélia Gavotte, X.

* * *

Ainsi qu'il est de tradition dans cette sympathique société, la sortie du lundi de Pâques aura, cette année, pour objectif le pittoresque hameau des Bons-Enfants. Nos gais musiciens iront, si le temps le permet, faire sur l'herbe, un excellent déjeuner qui sera suivi d'un concert donné l'après-midi aux nombreux promeneurs amenés chaque année par les fêtes de ce charmant petit bourg.

Bal — La société musicale ayant décidé d'offrir un grand bal à ses membres honoraires, les répétitions de l'orchestre symphonique sont poussées activement. Tout fait prévoir que ce bal qui aura lieu à courte échéance, aura le succès de ses prédécesseurs.

Postes et Télégraphes. — A partir du 16 avril courant, la commune de Curbans et la section de la Curnerie (Cne de Curbans) desservies actuellement la première par l'établissement de facteur-receveur du Caire, et la seconde par le bureau de la Motte du Caire, seront rattachées au bureau de la Saulce (H. A.)

Digne, le 6 avril 1903.

Le Directeur

DAVÉ.

ÉTAT-CIVIL
du 3 au 10 Avril 1903

NAISSANCES

Estublier Sabine, Julia, Claudine.

MARIAGES

Néant

DÉCÉS

Brunet Marie, Antoinette, Vve Boyle Victor 67 ans.

M. Rulland prévient MM les cafetiers qu'il est l'entrepositaire de la **brasserie de la Méditerannée VELTEN.**

Changement de domicile. — **M. PERRIN** négociant en peaux et chiffons, actuellement maison Eloi aux 4 coins, à l'honneur d'informer sa clientèle que son magasin est transféré *rue Saunerie, Maison Collomb ébéniste à côté du Syndicat.*

LECTURES POUR TOUS

S'adressant à tous ceux qui, aux heures de loisir, après les travaux de la journée cherchent à s'instruire et à se distraire, les **Lectures pour Tous**, que publie la Librairie Hachette et compagnie, sont le recueil le plus attrayant qui ait jamais été offert à la curiosité du public. Enoncer les titres des articles que contient le No d'**Avril** des **Lectures pour tous** c'est montrer la variété des sujets que traite chaque mois, sous une forme toujours attachante et pittoresque, la revue populaire illustrée dont l'immense succès va toujours croissant :

La Peur est elle une maladie ? Ses Ravages et son Traitement. — La Course au milliard. — Les Animaux au Théâtre. — La dernière Charrette, nouvelle. — *Foules en Prière et en Fête — Cités lacustres et Villes sur pilotis. — Palais de sels et Forêts de pierre. — Scrupules*, nouvelle. — *Le Quatrième Pouvoir : Naissance et Progrès du Journalisme. — L'Artillerie contre les Nuages. — La Pierre Fatale*, roman.

Abonnements — Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. ; — Le N°, 50 centimes.

BIBLIOGRAPHIE

Viennent de paraitre le N° 13. Tragiques Amours, d'A. Guignery et No 14. Princesse de Venise, de P. Guédy, de la petite Collection illustrée E. Bernard, à 0,60 c. dont nous avons ici même annoncé le succès.

Voici la nomenclature des 12 premiers volumes déja parus :

1° Le Collier de Diamant, par A. Lepage ;
2° Un Baiser de Reine, par A. Guignery ;
3° Les Maîtresses de François 1er, par P. Savernon ;
4° La Rosée rouge, par A. Guignery ;
5° Les Maitresses de Henri IV, par P. Savernon ;
6° Le Roman d'une chanteuse, par A. Guignery ;
7° La Conscience du Juge, par A. Guignery ;
8° Une Cour d'Amour, par A. Lepage ;
9° Le Rêve de Micheline, par A. de Miray
10° Les Maitresses de Louis XIV, par P. Savernon ;
11° Une d'Elles, par Jean Carvalho ;
12° Les maitresses de Louis XV, par P. Savernon.

Les deux nouveaux volumes ont le même style vif et délicat, la même allure artistique des précédents et nous ne doutons pas qu'ils obtiennent près de nos lecteurs le succès que nous leur souhaitons.

Cette charmante Collection est en vente chez les principaux libraires ainsi que dans toutes les bibliothèques des gares.

Les 14 volumes, déjà parus sont envoyés franco contre un mandat de 8fr.40 adressé à M. Bernard, imprimeur-éditeur, 29, quai des Grands-Augustins, Paris.

Chaque volume contre 0 fr.60

Effets certains. — Gosné (Ille et Vilaine). le 8 mars 1902. Je souffrais depuis longtemps de migraine. Les effets des Pilules Suisses ont été très satisfaisants, je me sens beaucoup soulagée depuis que j'en fais usage. Mme LESTARD. (Sig. lég.)

A M. HERZOG ph. 28 r. Grammont, Paris

Les prunelles étranges, plus dilatées que jamais, luisent comme des prunelles de felin et, malgré soi, l'on se sent attiré fasciné troublé par ce buste grêle, ce corps souple et fluet d'androgyne...

II

La « Boîte à Musique »

Qu'elle était son histoire ?

Banale comme toutes celles des filles séduites à la fleur de l'âge.

Rosa était Anglaise.

Elle était née à Plymouth, dans le Devonshire.

Son père était compositeur de musique sa mère et ses sœurs chanteuses.

Une famille d'artistes !

On n'entendait chez les Lind que des dialogues de ce genre :

— Il faudra que je fasse transposer.

— Nous passons à la reprise.

— C'est une noire !

— Non une blanche.

— Je te dis : Si.

— Moi je ne veux plus chanter les romances de cet idiot de Backner.

— Idiote ! Un homme qui interprète avec cette maestria mon « Katelen Mavourneen !

La protestation venait du père. Car le père Lind était l'auteur de ce morceau qui avait obtenu beaucoup de succés en Angleterre.

— Je renoncerais aux croches, entendez-vous ? plutôt que de désobliger Backner.

Rose entendait tout et se glissait partout.

On l'appelait le furet.

Elle chantait tout ce qu'elle entendait chanter à ses sœurs, à sa mère, au père Lind.

Installée devant une grande planche, sur laquelle Mrs. Lind repassait le linge, elle faisait courir ses doigts, à l'imitation du père Lind qu'elle voyait, des heures durant, occupé à exécuter sur le piano quelque morceau de sa composition.

Rosa ajoutait sa note au concert de vacarme qui avait fait surnommer la maison des Lind « la boite à musique ».

Malheureusement, le père Lind n'était pas seulement prodigue des notes de la gamme. Il aimait bien les siens, sans doute, mais traitait l'argent avec un sans façon qui devait fatalement amener la ruine de la maison.

Quand il mourut il avait mangé deux fortunes.

Mrs. Lind se remaria peu de temps après. Il fallait un soutien pour les enfants du passé, un père pour ceux de l'avenir. Ce fut cette pensée de morale pratique qui décida Mrs Lind à contracter une union nouvelle.

C'est à ce moment que la petite Rosa fut mise dans une pension à Boulogne. Elle en sortit à l'âge de treize ans sachant passablement le français.

A son retour à Plymouth, le fait suivant décida de sa destinée.

Un dimanche, au sortir de l'église, Rosa ne trouva pas la servante qui avait l'habitude de l'accompagner.

Rosa se disposait à s'en retourner seule à la maison, son livre à la main, le nez au vent, lorsqu'elle fut accostée par un homme qui paraissait avoir une quarantaine d'années.

La fillette portait une robe courte et une naïve de pensionnaire. Elle était assez gentille et pas trop timide.

L'homme lui dit :

— Où allez-vous comme ça, ma petite fille ?

— Chez maman, monsieur.

Cela commençait comme le conte de Perrault.

Il reprit :

— Je suis sûr que vous aimez les gâteaux.

Elle rougit un peu, sourit, et ne répondit pas.

— Venez avec moi, je vous en donnerai.

G. DELARUE

(A Suivre)

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me L. BEQUART
Notaire à Sisteron (Basses-Alpes)
SUCCESSEUR DE Me BASSAC

ADJUDICATION
SUR SURENCHÈRE

Le Dimanche 19 avril 1903 à 2 h. aprés-midi, à Sisteron en l'étude et par le ministère de Me BEQUART notaire il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-aprés désignés situés à Sisteron et appartenant à M. Augustin TURIN Droguiste à Sisteron et surenchéris.

DESIGNATION

PREMIER LOT

Ecurie et grenier à foin situé dans la ville de Sisteron impasse du Glissoir, confrontant; La rue et Madame Vve Benonin Reynaud.

Mise à prix : cent cinquante fr.
ci . . . . . 150 fr.

DEUXIEME LOT

Terre labourable et arrosable en nature de pré situé au quartier des coudourets comprise sous le N° 664 de la section B. du plan cadastral pour une contenance de 21 ares, confrontant Nègre, Fortuné Figuière Ferdinand Beinet et Henri Reynaud.

Miseàprix: deux cents trente et un fr.
ci . . . . . 231 fr.

TROISIEME LOT

Labour et pré même quartier des coudourets, compris sous le N° 616 de la section B. du plan pour une contenance de 8 ares, confrontant; Succaud, Suquet Roche et sentier.

Mise à prix : quatre vingt huit fr.
ci . . . . . 88 fr.

QUATRIEME LOT

Terre labourable sise au quartier du Baumas N° 1049 de la section C. du plan contenant 46 ares 20 centiares confrontant dans son ensemble Moutte, les Hoirs, Isaac Blanc, rase entre deux et chemin.

Mise à prix : cent vingt et un fr.
ci . . . . . 121 fr.

CINQUIEME LOT

Terre labourable au quartier de l'adech dit le claus comprise sous les N° 686 de la section F. du plan pour une contenance de 26 ares confrontant dans sn oensemble, Mme Vve Barthelemy, M. Hippolyte Suquet, Silvy et rase entre deux.

Miseàprix: cent quinze fr. cinquante
ci . . . . . 115 fr. 50

SIXIEME LOT

Terre labourable quartier de la Nuirie, avec bastidon commun avec les Hoirs Michel contenant 48 ares 30 centiares confrontant les Hoirs Michel, Moutte et Chauvet. p

Mise à prix : deux cent vingt fr.
ci . . . . . 220 fr.

Pour tous renseignements s'adreser à Me Béquart notaire dépositoire du cahier des charges.

Facilités pour le paiement.

Pour extrait : BEQUART

ETUDE
de Me BEQUART notaire à Sisteron
(Successeur de Me Bassac)

VENTE
Aux Enchères Publiques et Volontaires

Le Dimanche 12 avril 1903 jour de Pâques, à 2 h. après-midi, á Sisteron en l'étude et par le ministère de Me Béquart notaire il sera procédé à la vente aux enchères publiques et volontaires des immeubles ci-après désignés, appartenant à M. Eugène Martin Meynier propriétaire à Sisteron.

DESIGNATION

Commuue de Sisteron

PREMIER LOT

Une propriété en nature de terre arrosable située au quartier du plan de la Baume, d'une contenance de 24 ares, confrontant dans son ensemble : Roman, Bremond, Lieutier et chemin.

Mise à prix : quatre cent cinquante francs.
ci . . . . . 450 fr.

Commune de saligoac

DEUXIEME LOT

Une propriété labourable et vague bordée de chênes située au quartier la blachette contenant environ 12 ares ; confrontant : du levant, Jules Pascal, du midi Jacques Figuière, du couchant Mme Lieutaud, et du nord Pascal.

Miseà prix : Quarante francs.
ci . . . . . 40 fr.

Jouissance immédiate.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Béquart notaire dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Pour extrait :
L. BEQUART.

Etude de Me Léopold BEQUART
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de Me Bassac.

ADJUDICATION
Volontaire

Le dimanche 19 avril à 2 h. après-midi à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me Béquart notaire il sera procédé à la.

VENTE
Aux Enchères Publiques et Volontaires

d'une propriété en nature de terre labourable et arrosable, complantée en muriers et arbres fruitiers, sur laquelle se trouve un petit bâtiment, sise au quartier du plan de la Baume comprise sous le N° 115 de la section B. du plan, pour une contenance cadastrale de 24 ares 25 centiares, confrontant : du Nord, chemin, du midi canal, du levant Latil, du couchant béal d'arrosage, Put, Justet et Maurel entre deux.

Mise à prix : cent francs,
ci . . . . . 100 fr.

Cet immeuble appartient à Mme Emilie Josephine Lieutier épouse de Jean Amédé Manosque propriétaire à Sisteron.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Béquart notaire dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait :
L. BEQUART.

Etude de Me Charles BONTOUX
Avocat-avoué à Sisteron (B.-A.)

VENTE
Par Expropriation

Il sera procédé le mercredi six mai 1903, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, au palais de justice, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de Vaumeilh canton de la Motte-du-Caire arrondissement de Sisteron (B.-A).

Désignation des Immeubles à Vendre

PREMIER LOT

Maison d'habitation sise dans l'intérieur du village de Vaumeilh, à l'usage de boulangerie n° 854 de la section B du plan cadastral, confrontant du nord chemin, du midi la rue, composée de rez-de-chaussée, avec cuisine, chambre, grenier à foin, et écurie, au 1er étage un four, une chambre, un réduit pour pétrir avec combles au-dessus.

Il est observé que tout le rez de-chaussée de la dite maison est occupé par la mère du saisi qui en a l'entière jouissance jusqu'à son décés suivant acte passé aux minutes de Me Massot notaire à la Motte du Caire de sa date enregistré.

Mise à prix : Cent francs,
ci . . . . . 100 fr.

DEUXIEME LOT

Terrain vague au nord et non loin de la maison sus-indiquée, d'une contenance d'environ 14 ares, 65 centiares n° 862, 862, 863 et 864 de la section B.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 fr.

TROISIEME LOT

Labour et pré au quatier de la Farière avec terrain vague y attenant n° 68 et 69 de la section A, d'une contenance d'environ 28 ares, 70 centiares, confrontant du levant le torrent de Lirriées, du midi et du couchant Siar François, du nord rase.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 fr.

QUATRIEME LOT

Vigne au quartier du Crest, avec vague y attenant, n° 747, 748, 749 et 750 de la section B, d'une contenance d'environ 1 hectare, 14 ares, 80 centiares, confrontant du levant et midi chemin, du midi Salomon.

Mise à prix : Cinquante francs,
ci . . . . . 50 fr.

Ces immeubles ont été saisis réellement à la requête de Urbain Ferrand épicier en gros, demeurant et domicilié à Sisteron, ayant pour avoué Me Charles Bontoux.

Contre . André MICHEL épicier, demeurant et domicilié à Vaumeilh. Suivant procès-verbal de Chauvin huissier à Sisteron, en date du dix février 1903, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le 14 février 1903, vol. 45 n° 8 et 9

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles pour raison d'hypothèque légale devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de forclusion.

Pour extrait,
L'avoué poursuivant :
C. BONTOUX.

Dûment Enregistré.

SAVON du CONGO Se méfier des Contrefaçons

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même près avoir souffert et essayé en vain tous les remedes préconisés. Cette offre, dont on appreciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble qui repondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

HUILES D'OLIVES -- SAVONS

Représentants dépositaires demandés pour le placement des huiles et savons Remises très avantageuses. Bonnes conditions et situation d'avenir.

Ecrire : *Th. LATIERE fabricant à Salon (Bouches du-Rhône.)*

A Vendre ou a Louer
VASTE ECURIE
Et Grenier à Foin
Rue du Glissoir
S'ADRESSER au BUREAU du JOURNAL

A VENDRE
UNE MAISON
avec Magasin
Située Rue Mercerie
pouvant servir pour un grand Commerce
S'adresser au bureau du Journal.

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

La Grande Marque Française des Desserts Fins
BISCUITS PERNOT
BIJOU, PARIS, LYON, L'ISLE-s/-Sorgue, GENEVE. *(4 Usines)*

GRANDS SUCCÈS
Suprême Pernot
le meilleur des desserts fins
AMANDINE de PROVENCE
DESSERT EXQUIS
SORBET
GAUFRETTE FONDANTE ACIDULÉE
PETIT BEURRE GAMIN
Le plus fin des petit-beurres.
FLEUR DES NEIGES
Gaufrette Fondante double Vanille.

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMENIE
Le meilleur Désinfectant connu.

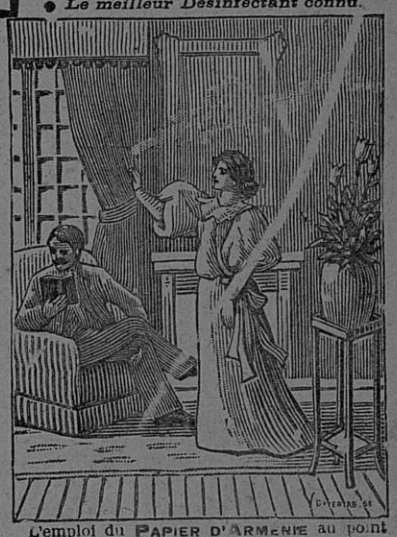

L'emploi du PAPIER D'ARMENIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.
EN VENTE PARTOUT
Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echantillons gratis.*

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations

Digestions excellentes, teint frais, santé parfaits
PURGATIF GERAUDEL
En tablettes, délicieux au goût, effet rapide sans coliques.

Le Gérant, Aug. TURIN.

Sisteron. — Imprimerie TURIN

© VILLE DE SISTERON

A la Belle Jardinière

6, Rue Droite — SISTERON

CADEAUX ET ÉTRENNES UTILES

A cette Occasion

Distribution de Splendides Calendriers - Pochettes

Art Nouveau

COLLET fourrure col Médicis, empiècement caracul. Valeur 30 francs. Sacrifié **18** fr.

JUPONS soie moirée grand volant gansé, valeur 38 fr, sacrifié **17** fr.

CRAVATTE fourrure Mouflon, valeur 12.75 sacrifié **7, 9** et **10** fr.

EDREDON gonflant, duvet acconisé belle qualité, grande taille, val. 35 sacr. **28** fr.

ÉDREDON gonflant duvet acconisé grande taille véritable cygne blanc, premier choix valeur 45 fr. Sacrifié **38** f.

MOUCHOIRS fourrure, ourlés à jour, à vignettes toutes nuances, valeur 3 fr. 50 sacrifiés la douzaine **2.45**

MOUCHOIRS toile de soie, nuances assorties Valeur 9 fr. sacrifié à **5** fr.

MOUCHOIRS ourlés à jour, initiale brodée la boîte de 6, valeur 7 et 4 fr. sacrifié **5 50** et **3** fr.

POCHETTES soie, toutes nuances depuis **0** fr. **50**

CAPES homespun laine, envers cadeaux, nuances gris, loutre et bleu, valeur 22 fr., sacrifié **15** f. **95**

JAQUETTES drap nouveauté valeur 12 fr. sacrifié **9** fr **95**

JAQUETTES drap cuir, belle qualité, nuancée loutre, gris perle beige clair et tonné, valeur 25 fr. sacrifié **19** f.

FOULARDS soie et foulard cache nez pour homme, sacrifié à 50 o/o au dessous de leur valeur depuis **1** fr.

Autres Etrennes Utiles

Services de tables linge de toilette, Service à thé, Bonneterie fine, Cravattes pour dames et hommes, Chemises haute nouveauté pour dames et hommes

Parapluies, ganterie, et enfin toutes les confections pour Dames et fillettes sont sacrifiées aux mêmes conditions.

SENSATIONNEL !

Une Splendide Machine à coudre marque *Oméga* Article supérieur Table marquetterie de Luxe. Valeur : 150 fr. Sacrifié 120 fr.

N.-B. — Le montant de tous les achats *au comptant* sont remboursés par les Timbres-Cadeaux.

SOC. ANONYME DE LA Cie DISTILLE. — **E. CUSENIER Fils Aîné & Cie** — CAPITAL SOCIAL 10 000 000 Frs

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE — 15 USINES et Cts FRANCE, ETRANGER

FINE CHAMPE DE LA COURONNE — MARQUE V.H.O.

PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO — QUINQUINA CUSENIER LE SEUL VRAI

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE

CUSENIER

APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES

ABSINTHE BLANCHE — VERMOUTH QUINQ.ina — TONIQUE BITTER — AMER CUSENIER — ABSINTHE HYGIÉNIQUE

PARIS 226 Boulev.d Voltaire 226 PARIS

MACHINES A COUDRE

« PFAFF et MERIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF et MERIDIONALE aux** nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, **les** machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes **avec** lesquelles elles sont construites.

Méfiez vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

PLUS DE MAUX DE DENTS!

PAR L'EMPLOI DE

l'Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices

DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de Soulac (Gironde)

Dom MAGUELONNE, Prieur

9 Médailles d'Or: *Bruxelles 1880, Londres 1884*

Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ EN L'AN **1373** PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

« L'usage journalier de l'**Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins,** à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le **meilleur curatif** et le **seul préservatif des Affections** dentaires.»

Elixir, 2f, 4f, 8f, 12f, 20f; Poudre, 1f25, 2f, 3f; Pâte, 1f25, 2f.

Maison fondée en 1807 **SEGUIN** Bordeaux

Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

Impressions

COMMERCIALES

ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES

ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

IMPRIMÉS DE COMMERCE, POUR MAIRIES ET ADMINISTRATIONS

ATELIER DE PEINTURE ET DECORATION

ASSORTIMENT de PAPIERS PEINTS

L. BORRELY, Peintre

Ancienne Maison SARTORI, rue Saunerie

Vitrerie, Encadrements, Peintures préparées de toutes nuances

Articles pour Maçons tel que pinceaux, colles et ocres etc... etc..

Papiers vitraux ---- Vernis pour les parquets

Grand choix de Couronnes Mortuaires en perles et en Métal à des prix très modérés

On envoie les échantillons de papiers peints à domicile

PRIME GRATUITE

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

LA RENTE

reçoivent Gratuitement un prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

La RENTE publie Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées, Rapports des Cie. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Bulletin des Revenus. — Bilans des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. Convocations d'Assemblées. — Recettes du Suez, des Cie des Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer. Contre les Chèques, tous les tirages français et étrangers. — Un An 10 fr. — 5, Rue Drouot, PARIS

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE

25 Ans de Succès Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués. *Envoi gratis :* GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris

---

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

Machines Agricoles et industrielles de toute provenance

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

S'ADRESSER A M. A. REYNIER

SISTERON GRANDE Ste ANNE

Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON